

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 JUIN 2025

Les conseillers municipaux, légalement convoqués le 10 juin 2025, se sont réunis ce jour à 20 h 30 sous la présidence de M. GAUTHIER Damien, Maire.

Présents : Mrs TURCIN François, SAVARY Olivier, SODOYER Philippe, RATTE Xavier (adjoints), Mmes SEGALT Sylvie, DA SILVA PINHO Lucia, Mrs DI-BLAS Bruno, NOLET Luc, Pierrick LAROCHE (arrivé à 20 h 45)

Absents représentés : Mme SEGUINOT Emilie (pouvoir donné à Mme SEGALT Sylvie) ; M. VILLEDIEU Yannick (pouvoir donné à M. TURCIN François) ; M. ZAROS Bruno (pouvoir donné à M. DI-BLAS Bruno)

Secrétaire de séance : M. SODOYER Philippe

Le quorum étant réuni, la séance peut avoir lieu.

Le compte rendu de la séance du 5 mai 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Maire dresse la liste des délibérations prises lors de la dernière réunion du Conseil Municipal :

délibération n° 2025-16/05.05-01 : modification des lignes directrices de gestion

délibération n° 2025-17/05.05-02 : fixation des tarifs de mise à disposition de personnel

délibération n° 2025-18/05.05-03 : demande de subvention du Comité des Fêtes

délibération n° 2025-19/05.05-04 : mise en accessibilité de trottoirs et autorisation au Maire de déposer des demandes de subventions

Point n° 1 - Résumé non technique - Projet éolien des Muscaris

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a, le 04.12.2023, émis un avis favorable sur la création d'une zone d'accélération de l'énergie éolienne. Le 17.03.2025, le Conseil Municipal a délibéré en faveur de la signature d'une convention de voirie avec la société éolienne des Muscaris pour la réalisation d'un parc de 4 éoliennes.

Conjointement à la convocation pour la présente réunion, chaque membre du Conseil Municipal a reçu le document intitulé « dossier de demande d'autorisation environnementale - étude d'impact - résumé non technique ».

Mme SEGALT Sylvie informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a des intérêts dans ce dossier et se retire des débats, elle ne prendra pas part à la délibération.

M. SODOYER Philippe, bien que conscient de l'opposition aux éoliennes, notamment du Syndicat Viticole de Chablis, est favorable aux énergies renouvelables.

M. DI-BLAS Bruno estime que si les agriculteurs et viticulteurs étaient mieux rémunérés, ils n'accepteraient pas aussi facilement des éoliennes sur leurs terres.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal habilités à prendre part au vote décident à l'unanimité de ne pas proposer d'observation sur le projet éolien qui a été présenté.

Point n° 2 - Vente de la maison du 2 rue du Docteur Hess

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le montant de l'estimation notariale (entre 130 000 € et 135 000 €) et les informe que les locataires actuels ont adressé en Mairie une proposition d'achat de 130 000 €.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de vendre la maison du 2 rue du Docteur Hess aux locataires actuels au prix de 130 000 €, chargeant le Maire de commander les diagnostics préalables et nécessaires à la vente. Ils l'autorisent à signer toutes les pièces nécessaires à la concrétisation de cette décision.

20 h 45 : arrivée de M. LAROCHE Pierrick

Point n° 3 - Taux des taxes suite à la baisse de la base du foncier non bâti

Le 30 mai dernier, la commune a reçu un courriel des services fiscaux pour informer de la variation à la baisse de la base de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (- 11,79 %). Ceci est dû au retard dans le vote de la loi de finances et donc de la prise en compte tardive de la mesure qui prévoit la hausse de 20 à 30 % de l'exonération partielle de taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les terres agricoles. L'application de cette mesure entraîne une baisse de produit, atténuée par la hausse de la base de la taxe foncière sur les propriétés bâties : le produit attendu sera finalement moindre de 10 261 € et aucune compensation n'est prévue pour l'exercice 2025.

Interrogé par M. DI-BLAS Bruno, le Maire confirme que le budget de la commune peut absorber ce manque à gagner.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de conserver les taux votés en avril 2025.

Point n° 4 - SDEY - travaux d'éclairage public liés au sinistre rue Marguerite de Bourgogne

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des lampadaires ont subi des dégradations non prises en charge par l'assurance et présente le plan de financement ci-dessous :

Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA récupérée par le SDEY	SDEY HT 50 %	Commune HT 50 %
Eclairage public	1 695,54 €	1 412,95 €	282,59 €	706,48 €	706,47 €

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent le plan de financement présenté, s'engagent à participer au financement des travaux, régleront le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif et autorisent le Maire à signer tout document relatif à cette affaire, notamment la convention financière avec le SDEY.

Questions et informations diverses

1 - le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal d'un courrier adressé par Mme SEGUINOT Laurence et M. SAVARY-TERRIER Mathieu, co-présidents de la **Saint Vincent Tournante de MALIGNY 2027**. Ils sollicitent la mise à disposition temporaire du parking de l'espace Lafarge pour leur permettre d'installer un espace de restauration lors de la Saint Vincent Tournante qui se déroulera les 6 et 7 février 2027. Sous réserve de la non-réquisition du lieu par la Préfecture pour des raisons de sécurité, les membres du Conseil Municipal sont très favorables.

2 - le Maire confirme, même sans information officielle de la commune propriétaire des murs, que la coiffeuse de MALIGNY a mis en vente le fonds de commerce du **salon de coiffure**.

3 - le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, lors des prochaines **élections municipales de mars 2026**, un nouveau mode de scrutin s'appliquera : il s'agira désormais d'un scrutin de liste avec application de la parité alternative. Le panachage (raturage ou ajout de noms) ne sera plus possible. Les listes seront réputées complètes si elles comportent jusqu'à 2 candidats de moins et pourront comporter jusqu'à 2 candidats de plus.

La commune de MALIGNY, située dans la strate entre 500 et 999 habitants, devra élire 15 conseillers municipaux. Les listes pourront comporter 13, 14, 15, 16 ou 17 noms.

4 - le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les **marquages au sol** ne sont pas terminés. M. LAROCHE Pierrick estime que notamment le marquage jaune aux abords de l'église a été mal exécuté et que le béton désactivé neuf a été taché. Il en est de même pour la bande piétonnière de la rue du Stade qui ne donne pas satisfaction. M. DI-BLAS Bruno profite de cette intervention pour signaler que, à la suite de cette signalétique au sol, les voitures se déportent et l'accotement s'affaisse. Il énonce qu'il serait judicieux de prévoir également un marquage jaune au croisement rue de la Mairie / rue de Bourgogne, pour permettre le passage de la balayeuse et des camions de collecte des déchets. M. TURCIN François prend bonne note de toutes ces remarques pour qu'une suite soit donnée.

5 - M. DI-BLAS Bruno souhaite que soit fait un **appel au civisme** des agriculteurs / viticulteurs qui empruntent les chemins et routes communaux qu'ils laissent parfois dans un état de saleté. Il signale notamment un tas de terre en haut du chemin de Méré.

6 - M. LAROCHE Pierrick attire à nouveau l'attention sur la présence de **chenilles processionnaires** sur des arbres à proximité du City Stade. M. SODOYER Philippe informe les membres du Conseil Municipal qu'il existe des sacs qui peuvent être disposés sur les arbres concernés mais qu'il y a actuellement rupture de stock chez les fournisseurs locaux. M. TURCIN François informe qu'une tronçonneuse télescopique a été achetée et utilisée pour couper certaines branches infestées.

7 - M. DI-BLAS Bruno rappelle qu'il subsiste un **coin noir au City Stade**. M. TURCIN François va relancer l'entreprise chargée de l'éclairage pour qu'un réglage de l'orientation des spots soit effectué.

8 - M. LAROCHE Pierrick souhaite savoir s'il serait possible d'apposer des **filets de sécurité supplémentaires au City Stade**. En effet, ils sont absents sur les côtés et les ballons s'échappent facilement, notamment en direction de la route, ce qui est potentiellement dangereux. M. TURCIN François prendra contact avec la société pour trouver une solution.

9 - le Maire a reçu récemment un représentant pour analyser les contraintes du terrain et étudier des propositions pour une **structure de jeux sur l'espace Lafarge**. La commune est en attente de propositions mais il s'avère qu'une structure proche d'une rue doit, soit être éloignée de 10 m, soit être entourée. La solution pourrait être une haie plus haute.

10 - M. RATTE Xavier signale une **buse bouchée rue de Méré**, aux abords d'une entrée de chemin.

11 - bien que le remblai soit à terminer, M. DI-BLAS Bruno apprécie la qualité de **l'entourage du hangar communal**.

12 - Mme SEGAULT Sylvie signale de nombreux **nids de poule sur la route des Roncières**.

13 - l'artiste retenu pour réaliser une **fresque sur la devanture et le pignon du Proximarché** a commencé les travaux par l'apposition d'une couche d'apprêt sur le crépi. L'échafaudage présent au hangar ne sera peut-être pas suffisant : le cas échéant, une location sera à prévoir.

14 - M. DI-BLAS Bruno déplore qu'il ait été demandé aux employés communaux d'aider à l'installation de la **kermesse des écoles** et craint de créer un précédent pour les autres associations. Il estime qu'il y a suffisamment de travail à effectuer et que la commune et le SIVOS font déjà de gros efforts pour soutenir l'école. M. LAROCHE Pierrick considère qu'aider à l'organisation de la kermesse pour les enfants n'est pas du même ressort que les autres associations. De plus, une très grande majorité des parents travaille et ne peut pas facilement se libérer pour aider.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 45.

Le secrétaire de séance,

M. SODOYER Philippe,



Le Maire,

M. GAUTHIER Damien,

